

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance RÉGULIÈRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 11 mai 2015* à *19h30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Mélanie Provencher, Julie Gagnon et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2015-05-094**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 avril 2015 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 22 avril 2015 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;
07. Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2015 – Prise en considération des soumissions reçues ;
08. Avis de motion – Règlement afin d'uniformiser la réglementation des compteurs d'eau sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
09. Avis de motion – Règlement afin de modifier le zonage du chemin de la Coulée pour les marges latérales ;
10. Abroger – Vente du terrain appartenant à notre municipalité – rang de l'Île ;
11. Vente du terrain appartenant à notre municipalité – rang de l'Île – Mandater les signataires ;
12. Gestion sécuritaire de l'amiante – Bâtiment de la salle municipale du secteur Notre-Dame – Mandater la firme Consultant J. Lebel Enr. ;
13. Gestion sécuritaire de l'amiante – Bâtiment de l'église Saint-Thomas – Autorisation de paiement ;
14. Comité de la jeunesse de Pierreville – Autorisation d'ouverture d'un compte bancaire et désigner les mandataires ;
15. Descriptions techniques des terrains municipaux – Embauche de Pierre Pépin, arpenteur-géomètre ;
16. Gazébo – Autorisation et mandater monsieur Jean-Charles Gill ;
17. Bacs à fleurs, bancs et poubelle – Autorisation d'achat ;
18. Bacs à fleurs – Autorisation d'achat ;
19. Demande pour le service de ramassage et recyclage des matières plastiques (enrobage de balles) ;
20. Cours d'eau Thomas-Chassé – Transmission à la MRC de Nicolet-Yamaska – Demande de Ferme Noitlin ;
21. 6<sup>ème</sup> édition du Relais pour la vie – Saint-François-du-Lac – Demande d'aide financière ;
22. Fondation québécoise du cancer – Campagne annuelle ;
23. Challenge 255 – Autorisation de dévier la circulation – route 132 ;
24. Journal L'Annonceur – Espace publicitaire pour le Bas Saint-François en affaires ;
25. École Vincent-Lemire – Commandite pour l'agenda scolaire 2015-2016 ;
26. Varia ;
  - a) Dossier Martin Bénard – Article 20 du règlement de zonage ;
27. Documents déposés ;
28. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
29. Période de questions ;
30. Levée de l'assemblée.

### 03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AVRIL 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance régulière* du 13 avril 2015, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2015-05-095 EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*  
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance régulière* du 13 avril 2015 et d'en autoriser la signature.

### 04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 22 AVRIL 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance spéciale* du 22 avril 2015, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2015-05-096 EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*  
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance spéciale* du 22 avril 2015 et d'en autoriser la signature.

### 05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 8 mai 2015 ;

2015-05-097 EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire / réceptionniste à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Isabelle Tougas*, secrétaire / réceptionniste pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2015.

---

*Isabelle Tougas*  
Secrétaire / réceptionniste

#### **Déboursés directs**

1	4848	Chapiteaux Centre du Québec inc. - Avance sur paiement location chapiteaux Fête Nationale	1 000.00 \$
2	4849	<b>Annulé</b>	- \$
3	4850	Ministre des finances - Demande de permis de boisson pour la Fête Nationale terrain de l'Église	84.00 \$
4	4851	Ministre des finances - Demande de permis de boisson pour la Fête Nationale terrain Hôtel de Ville	168.00 \$
5	4852	PG Solutions inc. - Maintien des droits pour l'année	810.27 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>2 062.27 \$</b>

#### **Kilométrage, dépenses payées avec salaire**

1		Lyne Boisvert -	
2		Guylaine Courchesne -	
3		Isabelle Tougas - Déplacement de avril	14.00 \$
4		Lyne Bertrand -	
5		Guy Descheneaux - Cellulaire de avril	60.00 \$
6		Sylvain Bardier -	
7		Richard Fontaine - Cellulaire de novembre à avril	300.00 \$

8		Éric Traversy - Cellulaire de novembre à avril	300.00 \$
9		François Roy - Déplacement de avril	16.50 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>690.50 \$</b>

#### **Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Avril	1 656.44 \$
2		Cogeco cable - Internet Notre-Dame, avril	63.18 \$
3		Hydro-Québec - Avril	6 543.62 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. avril	5 529.35 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. avril	2 394.34 \$
6		Sogetel - Internet bibliothèque avril	18.34 \$
7		RREMQ - Fond de retraite remise de mars	2 185.92 \$
8		TéluS Mobilité - Avril	115.89 \$
9		Visa Desjardins - Achat de livres et frais de déplacement	88.65 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>18 595.73 \$</b>

#### **Fournisseurs**

1	4853	Janelle Chantal - Subvention Hockey 2014 - 2015 - Émile Janelle-Courchesne	65.00 \$
2	4854	Janelle Chantal - Subvention Hockey 2014 - 2015 - Louis Janelle-Courchesne	65.00 \$
3	4855	Paulhus Annie - Subvention Hockey 2014-2015 - Mathieu Lachapelle	65.00 \$
4	4856	Paulhus Annie - Subvention Hockey 2014-2015 - Vincent Lachapelle	65.00 \$
5	4857	Janelle Chantal - Subvention cours de violon 2014 - Rosie Janelle-Courchesne	37.50 \$
6	4858	Vallée Patrick - Subvention Takwondo 2014 - Jérémy Vallée	32.50 \$
7	4859	Vallée Patrick - Subvention Tumbling 2014 - Marianne Vallée	57.50 \$
8	4860	Autobus Aston inc. - Sortie de ski Vallée du Parc 02-03-2015	336.65 \$
9	4861	Boisvert Lyne - Frais de déplacement avril (Recontre auditeurs - Changement système informatique)	40.00 \$
10	4862	Buropro - lecture de compteur du photocopieur	375.52 \$
11	4863	Conseil de Bande Odanak - Location d'autobus sortie Vallée du Parc 13-02-2015 - Valcartier 21-02-2015	643.86 \$
12	4864	Descôteaux André - Déplace. de avril (MRC vente pr taxes - Martin Croteau - Albert Guévin - Génie civil )	108.00 \$
13	4865	Dépanneur Pierreville - Essence avril	315.02 \$
14	4866	Dépanneur Beau-soir - Diesel avril	96.36 \$
15	4867	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation mars - avril	44.00 \$
16	4868	Groupe Info Plus - Travaux sur poste de Isabelle	68.99 \$
17	4869	L'Annonceur - Publicité action bénévole - Appel d'offre réfection de pavage	441.04 \$
18	4870	Laboratoire d'analyses S.M. inc - Analyses d'eau des étangs	179.36 \$
19	4871	Les éditions juridiques FD inc. - Renouvellement services mise à jour Tech.prat - Officiers municipaux	94.50 \$
20	4872	Les entreprises N.Verville enr. - Sangle réservoir d'essence - 2 pneus neuf + pose pour 4 pneus F250	591.18 \$
21	4873	Les pétroles Hubert Guoin & Fils - Huile à chauffage église février-avril	6 528.45 \$
22	4874	Mégaburo - Fournitures de bureau	133.15 \$
23	4875	Normand Bardier - Excavation entrée d'eau 30 Descheneaux - Pose du Quai ND	833.57 \$
24	4876	Patrick Morin - Fournitures diverses avril	131.00 \$
25	4877	Reliance Protectron - Surveillance de base 27-05-2015 au 27-05-2016	452.54 \$
26	4878	Wolters Kluwer Québec Ltée - Renouv règ mun du Q, code des mun, lois princ et compl	855.75 \$
27	4879	Régie I.A.E.P. du Bas St-François - Lecture du 28-01-2015 au 28-02-2015 et/au 31-03-2015	21 843.61 \$
28	4880	RIGIDBNY - 5e quote-part	5 343.75 \$
29	4881	RGMR du Bas St-François - 5e quote-part	9 332.31 \$
30	4882	Régie d'incendie de Pierreville - 55, rang Ste-Anne - 37, rang St-Jacques - 35 chemin Landry	20 284.51 \$
31	4883	Remorquage J2 inc. - Chevreuil intersection rang De L'Ile et Chenal-Tardif	126.47 \$
32	4884	Vacuum D.L. - Nettoyage bassin eau potable	1 181.59 \$
33	4885	Vallée du Parc, Société en commandite - Sorties de ski du 13-02-15et 02-03-15	1 549.86 \$
34	4886	Sarto - location d'équipement pour sortie de ski du 24-01-15	572.93 \$
35	4887	Gleason - Sortie de ski du 54-01-15	689.28 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>73 580.75 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>94 929.25 \$</b>
-----------------------------------	---------------------

## 06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19h40 et se termine à 19h40.

## 07. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d’asphaltage 2015 – Prise en considération des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a lancé un appel d’offres pour des travaux de pose bitumineux sur une partie de la route de la Grande Ligne et une partie du rang Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT que l’ouverture des soumissions a eu lieu le 6 mai dernier à 11h00, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

Construction et Pavage Portneuf	148 327.43\$ (taxes incluses)
Sintra Inc. (région Centre-du-Québec)	157 242.85\$ (taxes incluses)
Pavage Drummond	149 091.94\$ (taxes incluses)
Pavage et Construction Summum	184 673.36\$ (taxes incluses)
Danis Construction	174 366.82\$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-098

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’octroyer le contrat pour les travaux d’asphaltage 2015, pour une partie de la route de la Grande Ligne ainsi qu’une partie du rang Saint-Louis, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise *CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF* pour un montant de 129 008.42\$ (taxes en sus) ;

QUE les travaux devront être réalisés à l’intérieur de trente (30) jours suivant la date de prise en considération ;

QUE l’entrepreneur devra nous fournir, dans les quinze (15) jours suivants le mandat de son contrat, un cautionnement d’exécution au montant de 10% de la soumission, tel que mentionné dans le devis d’appel d’offres.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins – Ens. Pierreville » 02 320 00 521*

## 08. AVIS DE MOTION- Règlement afin d’uniformiser la réglementation sur les compteurs d’eau sur le territoire de la Municipalité de Pierreville

2015-05-099

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Denise Descôteaux* à l’effet qu’un règlement , abrogeant tous les articles concernant les compteurs d’eau des règlements sur l’administration de l’aqueduc de l’ancienne municipalité de Saint-Thomas-de-Pierreville portant les numéros 85-78, 87-102, 90-112, 90-142, 93-178 et 00-254, de l’ancienne municipalité de Notre-Dame-de-Pierreville portant les numéros 03-98 et 09-99, sera adopté lors d’une séance ultérieure.

## 09. AVIS DE MOTION- Règlement pour modifier le zonage du chemin de la Coulée pour les marges latérales

2015-05-100

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Marcel Lavoie* à l’effet que le règlement modifiant le zonage du chemin de la Coulée pour les marges latérales sera adopté lors d’une séance ultérieure.

**10. ABROGER – Vente du terrain appartenant à notre municipalité – rang de l'Île**

CONSIDÉRANT que nous devons abroger la résolution 2015-04-082 puisqu'il manque les noms des signataires ;

**2015-05-101**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2015-04-082.

**11. VENTE DU TERRAIN APPARTENANT À NOTRE MUNICIPALITÉ – rang de l'Île – Mandater les signataires**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville est propriétaire des lots 1028-2 et 1029-1 dans le rang de l'Île du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que le voisin immédiat, monsieur Laurent Gingras, nous a manifesté son désir d'acheter ce terrain ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé une entente avec monsieur Laurent Gingras le 16 mars 2015 concernant l'acquisition du terrain vacant dans le rang de l'Île ;

**2015-05-102**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Appuyée par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville vende à M. Laurent Gingras un terrain vacant dans le rang de l'Île portant les numéros de cadastre CThomas L 1028-2- CThomas L 1029-1 circonscription foncière de Nicolet le tout formant une superficie totale de  $\pm 46,46$  m de frontage et de  $\pm 46,57$  m de profondeur pour un montant de 600 \$ soit selon l'évaluation municipale en vigueur ;

QUE monsieur le maire, André Descôteaux et la directrice générale, madame Lyne Boisvert sont mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents relatifs dans ce dossier.

**12. GESTION SÉCURITAIRE DE L'AMIANTE-Bâtiment de la salle municipale du secteur Notre-Dame – Mandater la firme Consultant J. Lebel Enr.**

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante qui sont en vigueur depuis le 6 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de trouver des matériaux et des produits qui contiennent de l'amiante dans les composants de construction, les installations et les équipements de tous les types de bâtiments qu'ils soient industriels, commerciaux, publics ou résidentiels ;

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le propriétaire d'un bâtiment est responsable de l'application des nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante ;

CONSIDÉRANT que l'inspection des bâtiments est le moyen privilégié par la réglementation afin d'identifier et de localiser les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation d'apporter des correctifs qui s'applique aussi à un revêtement intérieur susceptible de contenir de l'amiante qui peut émettre des poussières en raison de son état ;

CONSIDÉRANT que la municipalité à deux ans après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires concernant la gestion sécuritaire de l'amiante pour faire inspectée ses bâtiments ;

**2015-05-103** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*  
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de la firme *CONSULTANT J. LEBEL Enr.* afin que des vérifications soient effectuées et ce en vue de s'assurer avec une preuve documentaire que le bâtiment de la salle municipale du secteur Notre-Dame respecte à tout égard les nouvelles dispositions réglementaires concernant la gestion sécuritaire de l'amiante.

### **13. GESTION SÉCURITAIRE DE L'AMIANTE-Bâtiment de l'Église – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-04-083 mentionnant que la municipalité a deux (2) ans pour effectuer les vérifications de ses bâtiments pour la gestion sécuritaire de l'amiante ;

**2015-05-104** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour la vérification de l'amiante du bâtiment de l'église de Saint-Thomas à *CONSULTANT J. LEBEL Enr.* au coût de 3 282\$ (taxes en sus) selon la facture MDP-15-01, datée du 2 mai dernier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres – P. Comtois » 02 702 90 690*

### **14. COMITÉ DE LA JEUNESSE DE PIERREVILLE INC. – Autorisation de l'ouverture d'un compte bancaire et désigner les mandataires**

CONSIDÉRANT que le Comité de la jeunesse de Pierreville Inc. désire faire une demande de licence de tirage lors de la fête nationale ;

CONSIDÉRANT que le Comité de la jeunesse est régit par la municipalité ;

**2015-05-105** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*  
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ouverture d'un compte bancaire à la Caisse populaire Desjardins avec un accès au ACCÈS D Affaires ;

DE MANDATER monsieur le maire, André Descôteaux ainsi que la directrice générale, madame Lyne Boisvert à signer pour et au nom du Comité de la jeunesse, régit par la municipalité de Pierreville, tous les documents relatifs à l'ouverture du compte.

### **15. DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES TERRAINS MUNICIPAUX – Embauche de Pierre Pépin – arpenteur-géomètre**

CONSIDÉRANT que nous devons délimiter les bornes des terrains de la salle municipale et de la bibliothèque du secteur Notre-Dame ;

**2015-05-106** EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher l'arpenteur-géomètre, monsieur Pierre Pépin afin que celui-ci puisse effectuer les descriptions techniques des terrains ci-haut mentionnés.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Salle municipale » 02 701 21 447 et « Bibliothèque ND » 02 702 30 447*

#### **16. GAZÉBO – Autorisation et mandater Jean-Charles Gill**

CONSIDÉRANT que la municipalité avait fait réaliser par un professionnel un plan d'aménagement pour le Parc Lafrenière, auquel un gazébo y était aménagé;

CONSIDÉRANT que lors de la fermeture du compte bancaire du Comité du Carnaval des neiges, un montant financier avait été prévu pour la construction d'un gazébo;

EN CONSÉQUENCE,

**2015-05-107**

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la proposition de Monsieur Jean-Charles Gill, au montant de 9 696\$ (taxes en sus) et ce, pour la construction d'un gazébo qui sera érigé dans le Parc Lafrenière.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gazébo » 03 310 00 012*

#### **17. BACS À FLEURS, BANCS ET POUBELLE – Autorisation d'achat**

CONSIDÉRANT que près du Métro, il y a deux (2) boîtes à fleurs avec deux (2) bancs qui ont été construits en bois ;

CONSIDÉRANT que ces dites boîtes à fleurs et ces dits bancs font l'objet de vandalisme assez régulièrement ;

CONSIDÉRANT que ces boîtes à fleurs et bancs nécessitent de l'entretien et des réparations annuellement ;

CONSIDÉRANT que les bancs juxtaposés à ces boîtes à fleurs sont très appréciés des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

**2015-05-108**

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, de procéder à l'achat de trois (3) boîtes à fleurs (BAB-2100), de deux (2) bancs (BAB-4100) ainsi que d'une poubelle (BAB-5110) en béton, à *TESSIER RÉCRÉO PARC*, au coût de ± 3 890\$ (taxes en sus), incluant le transport et l'installation, et ceci afin de s'assurer de la durabilité de l'achat tout en diminuant les frais occasionnés pour l'entretien et la réparation des boîtes à fleurs et des bancs et aussi tout en voulant diminuer la tentation de vouloir briser ou abîmer les biens publics de la municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ameublement-loisirs-bancs, pots à fleurs » 03 310 00 035*

## **18. BACS À FLEURS – Autorisation d’achat**

CONSIDÉRANT que la municipalité veut améliorer l’aspect floral sur le terrain de l’Hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir quelques boîtes ou pots de fleurs en béton (BAB-2100) et ceci afin de diminuer les coûts en entretien et les réparations et ce, annuellement ;

EN CONSÉQUENCE,

**2015-05-109**

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*  
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseiller, de procéder à l’achat de boîtes ou de pots de fleurs en béton de *TESSIER RÉCRÉO PARC* et ce, au coût de  $\pm$  750\$ (taxes en sus), incluant le transport et l’installation.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ameublement-loisirs-bancs, pots à fleurs » 03 310 00 035*

## **19. DEMANDE POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE ET RECYCLAGE DES MATIÈRES PLASTIQUES (enrobage de balles)**

CONSIDÉRANT qu’un des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015* est de ramener, d’ici 2015, à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008 ;

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, il y a quelques agriculteurs qui utilisent un fort tonnage de matière plastique (enrobage de balles et silos boudins) ;

CONSIDÉRANT que ces plastiques vont tout droit à l’enfouissement et constituent une matière très polluante ;

CONSIDÉRANT que l’enfouissement représente un coût de plus en plus élevé dans la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que dans d’autres régies, ces matières sont recyclées ;

**2015-05-110**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*  
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de demander à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François d’inclure dans nos services, le service de ramassage et de recyclage des matières plastiques, et ce, le plus rapidement possible.

## **20. COURS D’EAU THOMAS-CHASSÉ – Transmission à la MRC de Nicolet-Yamaska – Demande de Ferme Noitlin**

CONSIDÉRANT la demande écrite, reçue le 8 mai dernier, de Monsieur Benoît Gamelin de Ferme Noitlin pour l’intervention des travaux d’entretien du cours d’eau appelé « Thomas-Chassé » ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville se doit de transmettre cette demande à la MRC de Nicolet-Yamaska puisque ce cours d’eau est sous leur compétence ;

EN CONSÉQUENCE,

**2015-05-111**

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la transmission de la demande formelle d'intervention pour des travaux d'entretien du cours d'eau « Thomas-Chassé », déposée par Monsieur Benoît Gamelin de Ferme Noitlin, à la MRC de Nicolet-Yamaska.

**21. 6<sup>ème</sup> ÉDITION DU RELAIS POUR LA VIE – Saint-François-du-Lac – Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la 6<sup>ème</sup> édition du Relais pour la vie de Saint-François-du-Lac, reçue le 16 avril dernier ;

**2015-05-112**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*  
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de contribuer un montant de 100\$ pour l'achat de luminaires afin d'illuminer la piste des marcheurs, à la mémoire ou en l'honneur des personnes ayant vécu avec cette terrible maladie.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- divers organismes » 02 701 90 990*

**22. FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER – Campagne annuelle**

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer soutient au quotidien les Québécois atteints de cancer et leurs proches en leur offrant des milieux de vie et des services qui favorisent leur bien-être ;

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer permet de loger, nourrir et accompagner au quotidien les personnes atteintes du cancer ;

**2015-05-113**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*  
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé de 100\$ à la campagne annuelle 2015 de la Fondation québécoise du cancer.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- divers organismes » 02 701 90 990*

**23. CHALLENGE 255 – Autorisation de dévier la circulation – route 132**

CONSIDÉRANT la demande reçue du Challenge 255 de Baie-du-Febvre, le 6 mai dernier, demandant l'autorisation de dévier la circulation du vendredi matin 14 août au dimanche 16 août 2015 ;

**2015-05-114**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*  
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la déviation de la route 132 durant le Challenge 255 ;

QUE la déviation de la circulation se fera à partir de la route de la Grande Ligne pour rejoindre la route 255, en empruntant le chemin du Pays-Brûlé ;

QUE des panneaux de signalisation seront installés afin de bien informer les conducteurs.

**24. JOURNAL L'ANNONCEUR – Espace publicitaire pour le Bas Saint-François en affaires**

CONSIDÉRANT le cahier spécial que se prépare à publier le journal L'Annonceur dans le cadre du Bas Saint-François en affaires ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une bonne occasion pour encourager la population à l'achat local ;

**2015-05-115**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*

Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de réserver un espace publicitaire, grandeur carte d'affaire couleur, au coût de 70\$ (taxes en sus), dans le cahier spécial Bas Saint-François en affaires.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres-divers » 02 701 90 690*

**25. ÉCOLE VINCENT-LEMIRE – Commandite pour l'agenda scolaire 2015-2016**

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue de l'École Vincent-Lemire pour la publication de leur agenda 2015-2016 ;

**2015-05-116**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un montant de 50\$ pour la publication de cet agenda.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- divers organismes » 02 701 90 990*

**26. VARIA**

**a) DOSSIER MARTIN BÉNARD – Article 20 du règlement de zonage**

CONSIDÉRANT l'article 20 du règlement de zonage concernant l'aménagement d'un logement d'appoint dans certains bâtiments résidentiels ;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée par Madame Micheline Bénard ainsi que Monsieur Martin Bénard s'appliquant à la résidence du, 270, rang chenel Tardif à Pierreville, secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que la demande de Madame Micheline Bénard ainsi que Monsieur Martin Bénard respecte et s'applique à l'article 20 du règlement de zonage de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la jurisprudence qui prévaut est qu'à partir d'une demande effectuée à la municipalité par le ou les contribuables, un délai de trois (3) ans, rétroactivement peut être appliqué ;

CONSIDÉRANT que le département d'évaluation de la MRC de Nicolet-Yamaska, nous a confirmé par écrit qu'une telle demande avait bien été exécutée par les contribuables concernés au printemps 2014 ;

**2015-05-117**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser la somme de 829.80\$, soit 285.90\$ en 2011, 287.44\$ en 2012 ainsi que 256.46\$ en 2013 qui représente les taxes d'ordures, d'insectes et de compteur d'eau à Monsieur Martin Bénard puisqu'il est en droit de se prévaloir de l'article 20 du règlement de zonage adopté par la municipalité.

## **27. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

1. **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE** – Avis de conformité (dossier 382475) ;
2. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT FRANÇOIS** – Ordre du jour de la séance du 27 avril, rapports mensuels de mars ;
3. **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS BÉCANCOUR NICOLET YAMASKA** – Procès-verbal du 21 avril 2015

## **28. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Denise Descôteaux, Mélanie Provencher et Julie Gagnon, messieurs Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

## **29. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 20h23 et se termine à 20h56.

## **30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2015-05-117**

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20h57.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Lyne Boisvert, directrice générale*